

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Commission du 29 janvier 2018

Présents : Mmes BOIVIN, GOUPILLON, MM. BOIVIN, GOUPILLON, LOUVEL,

Excusés : Mme BEAUBIAT, MM BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE, VIMONT.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U6-U7

Plateaux

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les retrouver : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 3 février

850 116 : HOUILLES AC : 9h30 : Stade Maurice Baquet (pelouse)

850 110 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange (synthétique)

840 107 : BONNIERES FRE. FC : 16h00

PLATEAUX U8-U9

Plateaux

Le prochain plateau de la 3ème phase qui aura lieu le samedi 10 février est désormais disponible. Pour le retrouver : [Cliquez ici](#)

Courriers

RAMBOUILLET FC

La Cion prend note du courrier relatif à la désignation des sites d'accueil pour les plateaux.

LIMAY ALJ

La Commission ne pouvant systématiquement faire 4 équipes à domicile et 2 à l'extérieur, décide de ne vous laisser que 4 équipes d'engagées sur cette 3ème phase.

Plateaux Espérance

La Commission reste dans l'attente du retour du club suivant concernant le questionnaire envoyé : (dernier rappel avant amende)

CARRIERES S/S US

CATEGORIE U10-U11

Courriers

VERNEUIL ENTENTE

La Cion note le courrier du Président de VERNEUIL US concernant le déplacement de son équipe U11 à MANTES USC et décide de mettre forfait non avisé au club de MANTES USC.

YVELINES US (Par année poules C1/C2)

Demande du club pour sortir du critérium par année d'âge afin de basculer sur le critérium sans distinction d'âge.

La Cion propose au club de RAMBOUILLET FC (poules D1/D2) d'inverser ses 2 équipes avec celles d'YVELINES US. Merci de lui confirmer cette inversion pour le lundi 5 février, pour une prise en compte pour samedi 10 février.

2 équipes poules A1/A2 du 03/02/18

56585/56681 : HOUILLES AC 3 4 / HARDRICOURT-MEZY US 1 2

Le club de HOUILLES AC nous informe que ces rencontres se joueront à 10h45 en raison d'autres rencontres U11 auparavant.

La Cion prend note.

2 équipes poules C1/C2 du 27/01/18

56956/57040 : HOUDANAISE REGION FC 1 2 / BOIS ARCY AS 1 2

La Cion prend connaissance des échanges entre les clubs concernant le report final de ces rencontres. La Cion vous informe à ce sujet, qu'elle n'a aucun moyen de pouvoir répondre à toutes ces problématiques qu'engendrent les terrains impraticables. Il est impossible de faire jouer un club à l'extérieur pendant 3 mois, compte tenu des impératifs d'alternance et de calendrier. Elle ne peut que conseiller l'anticipation de ces fermetures, afin d'inverser les rencontres quand cela est possible.

Par année poules B1/B2 du 03/02/18

57476/57572 : SARTRUVILLE FC 1 11 / MONTESSON US 1 11

Le club de SARTRUVILLE FC nous informe que ces rencontres se joueront à 11h00 au stade Nungesser.

La Cion prend note, horaire officiel 10h45.

Par année poules D1/D2 du 03/02/18

57877/57961 : POISSY AS 2 12 / CONFLANS FC 2 12

Le club de POISSY AS nous informe que ces rencontres se joueront à 10h00 au stade Marcel Cerdan.

La Cion prend note, horaire officiel, 9h30.

Par année poules E1/E2 du 03/02/18

58060/58168 : VERSAILLES 78 FC 3 13 / MAUREPAS AS 2 12

Le club de VERSAILLES 78 FC nous informe que ces rencontres se joueront à 10h45 au stade Porchefontaine en raison d'autres rencontres U11 auparavant.

La Cion prend note.

CATEGORIE U12-13

Festival Foot U13 Pitch

Le tirage au sort des derniers plateaux avant la Finale Départementale, s'est déroulé ce lundi 22 janvier au District.

Pour consulter le tirage au sort : [cliquez ici](#).

Nous vous rappelons qu'une consolante est désormais mise en place. Toutes les équipes engagées joueront donc le samedi 3 février prochain. Si un club a été désigné par le tirage au sort plusieurs fois en tant que site d'accueil, notez que ce sont les plateaux du tirage du 3ème tour qui sont prioritaires sur la Consolante. Si vous ne pouvez pas accueillir deux plateaux, merci de vous rapprocher des clubs visiteurs pour inverser le plateau de consolante.

Pour l'application des dispositions de l'article 7.10 du Règlement Sportif, qui interdit la participation des joueurs dans une équipe inférieure de leur club s'ils ont pris part à la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain : **les rencontres de Consolante du Festival Foot U13 Pitch ne seront pas considérées comme des rencontres officielles disputées par une équipe supérieure de chacun des clubs concernés.**

Lieux & horaires des plateaux du 3 février

301 : CHATOU AS : 16h00 : Stade Finaltéri 2

306 : CLAYES S/BOIS USM : 16h00 : Stade Rocheteau

CONSO19 : HOUILLES AC : 14h00 : Stade Maurice Baquet

CONSO 32 : CONFLANS FC : 14h00 : Stade Léon Biancotto

CONSO 34 : POISSY AS : 14h00 : Stade Léo Lagrange

Courriers

FF312 du 03/02/18 : MAGNANVILLE FC

Le club demande, que compte tenu du planning chargé du jour sur le terrain de la Butte Verte, que ce plateau se joue à 13h00.

La Cion, compte tenu de l'horaire hors horaires officiels, demande l'accord écrit de tous les clubs participants (CHESNAY 78 FC, GARGENVILLE STADE & YVELINES US) pour le jeudi 1er février 12h00.

Conso 14 du 03/02/18 : EPONE USBS

La Cion, suite à la décision de la COC, décide plateau à jouer à 16h00.

Conso 32 du 03/02/18 : MAISONS LAFFITTE FC

Le club est toujours dans l'incapacité de recevoir des plateaux, du fait qu'il ne dispose que d'un terrain à 8. Accord de CONFLANS FC & CONFLANS PLM pour recevoir ce plateau.

La Cion décide plateau à jouer à CONFLANS FC, compte tenu du terrain synthétique disponible.

Conso 13 du 03/02/18 : CLAYES SOUS BOIS USM

Le club, qui accueille déjà un autre plateau de Festival demande la possibilité à un autre club de le recevoir.

Dans l'attente de l'accord écrit de BOUAFLE FLINS ES & ECQUEVILLY EFC.

Par année poule B2

56467 : VERSAILLES JUSSIEU AS 11 / CELLOIS CS 11

Le club de VERSAILLES JUSSIEU AS propose de jouer cette rencontre reportée ce samedi 3 février.

La Cion ne peut donner suite à votre demande, les 2 équipes étant déjà engagées sur la Consolante du Festival Foot U13 (plateaux n°31 & 39).

CRITERIUM ESPOIR U12-U13

Courrier

U13 poule Elite du 20/01/18

58851 : YVELINES-GAMBAIS 1 / PLAISIROIS FO 1

La Cion prend note du courrier d'YVELINES US sur le fait que cette rencontre a finalement été inversée.

La Cion prend note et entérine le score de la feuille de match.

U13 poule Promotion du 20/01/18

58987 : VELIZY ASC 1 / SARTROUVILLE FC 1

La Cion prend note du courrier de SARTROUVILLE FC concernant les vestiaires utilisés lors de cette rencontre. Elle demande au club de VELIZY ASC d'être vigilant sur l'accueil des équipes, encore plus au cours des mois d'hiver.

Infractions

Article 17 du Règlement de la Compétition

Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé

Malus : -1pt au classement de la 2ème phase

Rencontres du 27/01/18

U12-U13

PARIS SAINT GERMAIN FC 11

2ème infraction : La Commission vous informe qu'au-delà d'une 2ème infraction, votre club ne répond plus aux obligations du Règlement et la Commission peut décider de votre sortie du Critérium Espoir à la fin de la saison.

MANTOIS 78 FC 2

2ème infraction : La Commission vous informe qu'au-delà d'une 2ème infraction, votre club ne répond plus aux obligations du Règlement et la Commission peut décider de votre sortie du Critérium Espoir à la fin de la saison.

DECISIONS ADMINISTRATIVES FA

Décisions du 29 janvier 2018

MATCHES À JOUER

U12-U13 ESPOIR

A jouer le samedi 17 février 2018

U12

58793 : HOUDANAISE REGION FC 11 / ELANCOURT OSC 11

U13

58990 : CARRIERES GRE AS 1 / HOUILLES AC 2

A jouer le samedi 14 avril 2018

U12

58787 : CHANTELOUP US 11 / MONTESSON US 11

58792 : ROSNY CSM 11 / CARRIERES S-S US 11

58726 : CARRIERES GRE AS 11 / ULMR FC 11

U13

58858 : ROSNY CSM 1 / ULMR FC 1

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

1er rappel

Rencontres du 20/01/18

58385 CHAVENAY ASL 1/BOIS D'ARCY AS 3

58387 CLAYS SS/BOIS USM 3/HOUDANAISE REGION FC

558042 GUYANCOURT ES 2/ELANCOURT OSC 2

56765 ST GERMAIN EN LAYE2/ANDRESY FC 1

56861 ST GERMAIN EN LAYE 3/ANDRESY FC 2

56949 BOIS D'ARCY AS 1/RAMBOUILLET YVELINES 3

56952 FONTENAY FLEURY 2/ETANG ST NOM ES 1

56953 VILLEPREUX FC 1/HOUDANAISE REGION FC 1

57036 FONTENAY FLEURY 3/ETANG ST NOM ES 2

57037 VILLEPREUX FC 2/HOUDANAISE REGION FC 2

57120 ESSARTS LE ROI AGS 1/MAGNY 78 FC 1

57204 ESSARTS LE ROI AGS 2/MAGNY 78 FC 2

U13

1er rappel

Rencontres du 20/01/18

55286 MUREAUX OFC 5/AUBERGENVILLE FC 2

55490 HOUDANAISE REGION FC 2/SONCHAMP AS 1

55587 MAULOISE US 1/HOUILLES AC5

55687 MANTOIS 78 FC 5/GARGENVILLE STADE 2

55691 MAULOISE US 2/HOUILLES AC 6

55789 BOUGIVAL FOOT 1/BAILLY NOISY SFC 2

55795 HOUILLES AC 3/MAURECOURT FC 1

55893 BOUGIVAL FOOT 2/BAILLY NOISY SFC 3

55899 HOUILLES AC 4/MAURECOURT FC 2

55997 MAGNY 78 FC 1/VILLEPREUX FC 1

56101 MAGNY 78 FC 2/VILLE REUX FC 2
56105 YVELINES/GAMBAIS 3/CHESNAY 78 FC 4
56388 PLAISIROIS FO 2/BUC FOOT AO 1
56479 PLAISIROIS FO 12/BUC FOOT AO 11

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel

La commission demande à chacun des clubs de nous informer de la tenue du plateau
Plateaux du 20/01/18

850107 CHATOU AS : CELLOIS CS & MONTESSON US

850111 MUREAUX OFC : ACHERES CS

840106 CHANTELOUP US : BOUGIVAL, ROSNY & CONFLANS PL

U9

2ème rappel avant amende à tous les clubs participants

La commission demande à chacun des clubs de nous informer de la tenue du plateau
Plateaux du 13/01/18

870 106 : CLAYES SOUS BOIS, BAILLY NOISY, MARLY LE ROI US 2 & RAMBOUILLET FC 2

870 108 : VOISINS FC 2, BUC FOOT, PERRAY FOOT & TRAPPES

870 109 : MANTES LA VILLE, CLAYES SOUS BOIS 2, FONTENAY

FLEURY 2 & GARGENVILLE STADE 2

870 112 : CARRIERES GRE AS, AUBERGENVILLE & MUREAUX

860 106 : HOUDAN, MAUREPAS & VERSAILLES JUSSIEU

1er rappel

Plateaux Espérance du 13/01/18

601 : CARRIERES S/S US

602 : FONTENAY FLEURY AS

603 : POISSY AS

604 : PLAISIROIS FO & TRAPPES ES

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

1er rappel

Rencontres du 20/01/18

U12

58719 : CONFLANS FC 11 / VIROFLAY USM 11

58722 : VOISINS FC 11 / ULMR FC 11

58723 : VELIZY ASC 11 / MAUREPAS AS 11

58789 : HOUDANAISE REGION FC 11 / SARTROUVILLE FC 11

U13

58851 : YVELINES-GAMBAIS 1 / PLAISIROIS FO 1

58855 : HOUDANAISE REGION FC 1 / VERSAILLES 78 FC 2

58917 : ELANCOURT OSC 1 / VIROFLAY USM 1

58920 : VOISINS FC 1 / CHANTELOUP US 1

58987 : VELIZY ASC 1 / SARTROUVILLE FC 1

FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : Amende : 13€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 27/01/18

1 équipe poule A

58274 : JUZIERS FC 1

Par année poules A1/A2

57288 : CARRIERES GRE AS 1

57372 : CARRIERES GRE AS 11

FORFAIT NON AVISE

U11

1er forfait : Amende : 13€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 20/01/18

2 équipes poule A2

56667 : PORCHEVILLE FC 2

2ème forfait : Amende : 21,50€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 20/01/18

1 équipe poule A

58260 : FONTENAY ST PÈRE AS 1

Rencontres du 27/01/18

1 équipe poule A

58271 : MANTES USC 1

2 équipes poules D1/D2

57126 : ST ARNOULT FC 1

57210 : ST ARNOULT FC 2

U13

1er forfait : Amende : 13€
Annexe 2 RS DYF
Rencontres du 20/01/18

2 équipes poule C2

56107 : ESSARTS LE ROI AGS 2

FORFAIT GENERAL

U13

Amende : 34
Annexe 2 RS DYF

2 équipes poule C2

ESSARTS LE ROI AGS 2

Merci de prévenir chaque semaine les clubs adverses que vous n'aurez qu'une équipe.

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAUX

U9

Amende : 15€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 13/01/18

860 107 à LIMAY ALJ : HOUDANAISE REGION (2 équipes)

U7

Amende : 15€
Annexe 2 RS DYF
Plateaux du 20/01/18

850 106 à MARLY LE ROI US : COIGNIERES FC (1 équipe)

850 106 à MARLY LE ROI US : PECQ US (2 équipes)

840 103 à VERSAILLES JUSSIEU : PORT MARLY (2 équipes)

850 117 à VELIZY ASC

La Cion demande des informations aux 3 clubs présents, VELIZY ASC, YVELINES US & ELANCOURT OSC sur le nombre d'équipes ayant participé à ce plateau et la forme de pratique choisie pour les rencontres (3 contre 3 ou 4 contre 4)